



Caution solidaire pour pret bancaire

Par **zirmut_old**, le **08/10/2007 à 18:23**

bonjours,
suite à un projet de création d'entreprise, je suis aller consulter plusieurs banque pour obtenir un pret bancaire pour la création de l'entreprise;
Ce pret m'a été consentie avec un n'aentissement sur le pas de porte et un contion personnel (je ne possède aucun bien personnel).
Après plusieurs mois, et mon affaire ne fonctionnent pas comme prévu, je me suis retrouvé en difficulté de trésorie.
La banque m'a fait faire une caution personnel à moi et à mon futur associé.
La situation ne s'améliorant toujours pas j'ai décidé de mettre un terme a mon entreprise et mon associé m'a racheter mes part.
La situation bancaire etait d'un emprunt a payer de 20 000 € et le compte courant de -2 000 € avec un interdit bancaire.
Suite à cette vente plusieurs surprise d'odres pénale concernant mon associé.(plainte pour escroquerie)....
Bilan aujourd'hui la société est passé en liquidation et le pas de porte à été rendu au propriétaire du local commercial, et la banque me poursuit au tribunal du commerce pour le payement de l'emprunt et du compte courant, solde environ 40 000 €.
motif de cette augnementation est des frais de rejet de chèque fais par l'associé (chèque rejete pour défaut de signature alors que la société est en interdit bancaire) et la banque n'a fait aucune demarche contre cette associé pour sa par de caution (signé sous une fausse identité).
La banque n'a telle pas fait des erreurs (comme la non vérification del'identité de mon associé, la banque ne ma jamais prévenu de l'émission de cheque, quelle n'a pas fait jouer sont droit sur le pas de porte)
merci de votre aide